



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018**

Le jeudi vingt-neuf Mars deux mil dix-huit à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint Germain du Bel Air, régulièrement convoqué, s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LABRANDE Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/03/2018.

**Etaient présents** : LABRANDE Patrick, LEPOINT Jacqueline, LEMPEREUR Thierry, NADAL Gérard, VIERS Sandrine, AUBER Martine, BORIES Serge, CAVACCUITI Philippe, DALET Frédéric, MOREAU Annie, LANXAT Lucien, FARGES Gérard, VALLAT Claude.

**Excusés avec procuration** : DEREIX Frédérique a donné pouvoir à CAVACCUITI Philippe

**A été nommé Secrétaire de séance** : VIERS Sandrine

**Délibération n°07/2018: Approbation du compte de Gestion 2017- Budget principal- dressé par le Receveur**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif qui sera présenté par la suite ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **Budget Principal** dressé, pour l'exercice **2017**, par Monsieur BIZERN et M. CERE, Comptables du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n°08/2018 : Approbation du compte de Gestion 2017- service Camping- dressé par le Receveur**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif qui sera présenté par la suite ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **Camping** dressé, pour l'exercice **2017**, par Monsieur BIZERN et M. CERE, Comptables du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n°09/2018 : Approbation du compte de Gestion 2017- Budget Eau- dressé par le Receveur**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, qui sera présenté par la suite ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget Eau dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur BIZERN et M. CERE, Comptables du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération n°10/2018: Approbation du compte de Gestion 2017- Budget Assainissement- dressé par le Receveur**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, qui sera présenté par la suite ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **budget Assainissement** dressé, pour l'exercice **2017**, par Monsieur BIZERN et M. CERE, Comptables du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération n°11/2018 : Approbation du compte de Gestion 2017- Budget Transport- dressé par le Receveur**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, qui sera présenté par la suite ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **budget Transport** dressé, pour l'exercice **2017**, par Monsieur BIZERN et M. CERE, Comptables du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération n°12/2018 : Approbation du compte de Gestion 2017- Budget Lotissement- dressé par le Receveur**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif, qui sera présenté par la suite ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du **budget Lotissement** dressé, pour l'exercice **2017**, par Monsieur BIZERN et M. CERE, Comptables du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération n°13/2018 : Approbation du compte Administratif 2017- Budget Principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Considérant que M. Gérard NADAL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2017 ;  
 Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;  
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;  
 Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	41 408.51			294 254.74	41 408.51	294 254.74
Opérations de l'exercice....	123 214.31	75 871.35	484 391.03	600 832.35	607 605.34	676 703.70
<b>TOTAUX.....</b>	<b>164 622.82</b>	<b>75 871.35</b>	<b>484 391.03</b>	<b>895 087.09</b>	<b>649 013.85</b>	<b>970 958.44</b>
Résultats de clôture.....	88 751.47			410 696.06		321 944.59
Restes à réaliser.....	18 549.00				18 549.00	
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>183 171.82</b>	<b>75 871.35</b>	<b>484 391.03</b>	<b>895 087.09</b>	<b>667 562.85</b>	<b>970 958.44</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.</b>	<b>107 300.47</b>			<b>410 696.06</b>		<b>303 395.59</b>

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### **Délibération n°14/2018 : Approbation du compte Administratif 2017- Camping**

Le conseil municipal,

Considérant que M. Gérard NADAL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2017 ;  
 Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;  
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;  
 Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	25 251.10				25 251.10	
Opérations de l'exercice....	40 087.37	19 832.25	86 036.70	134 383.45	126 124.07	154 215.70
<b>TOTAUX.....</b>	<b>65 338.47</b>	<b>19 832.25</b>	<b>86 036.70</b>	<b>134 383.45</b>	<b>151 375.17</b>	<b>154 215.70</b>
Résultats de clôture.....	45 506.22			48 346.75		2 840.53
Restes à réaliser.....						
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>65 338.47</b>	<b>19 832.25</b>	<b>86 036.70</b>	<b>134 383.45</b>	<b>151 375.17</b>	<b>154 215.70</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.</b>	<b>45 506.22</b>			<b>48 346.75</b>		<b>2 840.53</b>

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Délibération n°15/2018 : Approbation du compte Administratif 2017- Eau**

Le conseil municipal,

Considérant que M. Gérard NADAL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2017 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		85 581.95		4 301.82		89 883.77
Opérations de l'exercice....	1 592.40	8 436.00	41 329.53	42 063.59	42 921.93	50 499.59
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1 592.40</b>	<b>94 017.95</b>	<b>41 329.53</b>	<b>46 365.41</b>	<b>42 921.93</b>	<b>140 383.36</b>
Résultats de clôture.....		92 425.55		5 035.88		97 461.43
Restes à réaliser.....						
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>1 592.40</b>	<b>94 017.95</b>	<b>41 329.53</b>	<b>46 365.41</b>	<b>42 921.93</b>	<b>140 383.36</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.</b>		<b>92 425.55</b>		<b>5 035.88</b>		<b>97 461.43</b>

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Délibération n°16/2018 : Approbation du compte Administratif 2017- Assainissement**

Le conseil municipal,

Considérant que M. Gérard NADAL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2017 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		110 672.39		151 246.30		261 918.69
Opérations de l'exercice....	6 205.13	9 037.00	37 250.25	57 061.19	43 455.38	66 098.19
<b>TOTAUX.....</b>	<b>6 205.13</b>	<b>119 709.39</b>	<b>37 250.25</b>	<b>208 307.49</b>	<b>43 455.38</b>	<b>328 016.88</b>
Résultats de clôture.....		113 504.26		171 057.24		284 561.50
Restes à réaliser.....	27 894.00					
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>34 099.13</b>	<b>119 709.39</b>	<b>37 250.25</b>	<b>208 307.49</b>	<b>71 349.38</b>	<b>328 016.88</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.</b>		<b>85 610.26</b>		<b>171 057.24</b>		<b>256 667.50</b>

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Délibération n°17/2018 : Approbation du compte Administratif 2017- Transport**

Le conseil municipal,

Considérant que M. Gérard NADAL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2017 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;  
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		15 665.48		10 755.47		26 420.95
Opérations de l'exercice....	23 519.80	6 332.00	13 719.12	7 762.20	37 238.92	14 094.20
<b>TOTAUX.....</b>	<b>23 519.80</b>	<b>21 997.48</b>	<b>13 719.12</b>	<b>18 517.67</b>	<b>37 238.92</b>	<b>40 515.15</b>
Résultats de clôture.....	1 522.32			4 798.55		3 276.23
Restes à réaliser.....						
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>23 519.80</b>	<b>21 997.48</b>	<b>13 719.12</b>	<b>18 517.67</b>	<b>37 238.92</b>	<b>40 515.15</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.</b>	<b>1 522.32</b>			<b>4 798.55</b>		<b>3 276.23</b>

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Délibération n°18/2018 : Approbation du compte Administratif 2017- Lotissement**

Le conseil municipal,

Considérant que M. Gérard NADAL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2017 ;

Considérant que M. LABRANDE Patrick, Maire, s'est retiré de la séance ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable et approuvé précédemment ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	50 063.17			50 063.38		0.21
Opérations de l'exercice....	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX.....</b>	<b>50 063.17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 063.38</b>	<b>50 063.17</b>	<b>50 063.38</b>
Résultats de clôture.....	50 063.17			50 063.38		0.21
Restes à réaliser.....						
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>50 063.17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 063.38</b>	<b>50 063.17</b>	<b>50 063.38</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.</b>	<b>50 063.17</b>			<b>50 063.38</b>		<b>0.21</b>

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Délibération n°19/2018 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017- Budget principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-41 408.51 €		-47 342.96 €	Dépenses 18 549.00 €	-18 549.00 €	-107 300.47 €
FONCT	350 225.25 €	55 970.51 €	116 441.32 €	Recettes		410 696.06 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>410 696.06 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>107 300.47 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>303 395.59 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>107 300.47 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

**Délibération n°20/2018 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017- Budget Camping**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 ;  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-25 251.10€		-20 255.12			-45 506.22€
				Recettes		
FONCT	17 982.25€	17 982.25 €	48 346.75 €			48 346.75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>48 346.75 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>45 506.22 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>2 840.53 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>45 506.22 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

**Délibération n°21/2018 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017- Budget Transport**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 ;  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	15 665.48€		-17 187.80 €			- 1 522.32 €
				Recettes		
FONCT	10 755.47€		-5 956.92 €			4 798.55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>4 798.55 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>1 522.32 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>3 276.23 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>1 522.32 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

### Délibération n°22/2018 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2018 de la façon suivante :

	Rappel 2017	2018
<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>11.63 %</b>	<b>11.63%</b>
<b>Taxe foncière (bâti) :</b>	<b>17.50 %</b>	<b>17.50%</b>
<b>Taxe foncière (non bâti) :</b>	<b>117.48 %</b>	<b>117.48%</b>

### Délibération n° 23/2018 : Vote du Budget commune 2018

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2018 commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses FONCTIONNEMENT			Recettes FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	190 401.21	013	Produits de gestion courante	11 500
012	Charges de personnel	222 900	70	Produits des services	94 290
014	Atténuation de produits	35 283	73	Impôts et taxes	193 900
65	Autres charges de gestion courante	76 966	74	Dotations subventions	228 100
66	Charges Financières	7 000	75	Autres produits de gestion courante	82 563.38
67	Charges exceptionnelles	13 776	76	Produits financiers	3
022	Dépenses imprévues	5 001.06	77	Produits exceptionnels	7000
023	Virement à la section d'investis.	357 858.70	002	Résultat reporté	303 395.59
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	11 566			
<b>Total</b>		<b>920 751.97</b>	<b>Total</b>		<b>920 751.97</b>

Dépenses INVESTISSEMENT			Recettes INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
001	Résultat reporté	88 751.47	10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000.47
13	Subventions d'invest	4 655	1068	Affectation du résultat de fonctionnement	107 300.47
16	Emprunts et dettes assimilées	34 380	13	Subvention d'investissement	82 755
204	Etb. IC Biens mobiliers, matériel	10 000	16	Emprunts et dettes assimilés	580
27	Autres immobilisation financière	65 068.17	27	Autres immobilisation financière	28 221
041	Intégration étude salle des fêtes	50 000	021	Virement du fonctionnement	357 858.70
Op 163	Rénov. salle des fêtes	228 100	040	Op d'ordre transfert entre sections	11 566
Op 171	Aménagement zone au	2 000	041	Opération patrimoniales	50 000
Op 190	Etude diagnostic accessibilité.	5 000			
Op 211	Informatique Mairie	5 000			
Op 214	Aménagement sécurité traverse bourg	6 000			
Op 215	IRVE Borne électrique	6 000			
Op 216	Etude rénovation appart. Gendarmerie	10 000			
Op 217	Etude école	30 000			
Op 218	Matériel technique	4 200			
Op 220	Rénovation grange Lorthe	8 358			
Op 221	Rénovation Passerelle Plan d'eau	40 000			
Op 222	Coffret Forain et illuminations	8 400			
Op 223	Matériaux Divers	1 700			
Op 224	Salle Archivage Mairie	2 000			
Op 225	Eclairage Public	6 120			
Op 226	Eclairage Stade municipal	2 000			
Op 227	Containers liaison repas	2 000			
Op 228	Aménagement Containers	2 500			
Op 229	Porte logement communal	2 500			
	<b>Restes à réaliser 2017</b>	<b>18 549</b>			
	Op. 163 Rénovation salle des fêtes	11 907			
	Op. 220 Rénovation grange Lorthe	6 642			
<b>Total</b>		<b>643 281.64</b>	<b>Total</b>		<b>643 281.64</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Commune tel que présenté ci-dessus
- **autorise** M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.
- **décide** à l'unanimité d'affecter des enveloppes budgétaires pour les subventions et contingents comme suit (les subventions sont votées une à une) :

Subventions aux associations (art. 6574)		Subventions 2017	Subventions 2018	
Amicale des sapeurs-pompiers		100,00 €	100,00€	
Association d'animations		200,00 €	200,00€	
Association des donneurs de sang		70,00 €	70,00 €	
Association des marchés d'été		250,00 €	250,00€	Mme MOREAU ne prend pas part au vote
Association Plaifome		30,00 €	30,00 €	
Athlétisme Gigouzac St Germain	<i>adultes</i>	300,00 €	300,00 €	
Athlétisme Gigouzac St Germain	<i>enfants</i>	300,00 €	300,00 €	
Chambre des métiers		80,00 €	80,00 €	
Club Vermeil		200,00 €	200,00 €	Mme AUBER ne prend pas part au vote
Comité des fêtes		2000,00€	2000,00€	Mme LEPOINT ne prend pas part au vote
Comité des fêtes		<i>chapiteau/podium</i>	1 000,00€	Mme LEPOINT ne prend pas part au vote
Comité des fêtes		<i>jumelage</i>	0	Mme LEPOINT ne prend pas part au vote
Comité des fêtes		<i>La Perlinette</i>	150,00€	Mme LEPOINT ne prend pas part au vote
Comité des fêtes		<i>Animations paques et noel</i>		Mme LEPOINT ne prend pas part au vote
Ecole de Concorès	<i>coopérative scolaire</i>	Arrondi 385,00€	385,00€	
Ecole de Saint Germain du Bal Air	<i>coopérative scolaire</i>	Arrondi 535,00€	535,00€	
Ecole de Saint Germain du Bal Air	<i>arbre de Noël</i>	Arrondi 460,00€	460,00€	
Etoile Sportive St Germain		2 200,00 €	2 200,00 €	Mme LEPOINT ne prend pas part au vote
FNACA		45,00 €	45,00 €	
Musée de la Résistance		70,00 €	70,00 €	
Nature Environnement Patrimoine		150,00 €	150,00 €	M. NADAL ne prend pas part au vote
Société de chasse "La Diane"		350,00 €	350,00 €	M. VALLAT ne prend pas part au vote
Société de pêche AAPPMA de Gourdon		100,00 €	100,00 €	
Société de pétanque		400,00 €	800,00 €	
Tous ensemble pour les gares		50,00 €	50,00 €	
VMEH		100,00 €	100,00 €	Mme AUBER ne prend pas part au vote
Mutuelle coups durs		Arrondi 80,00€	80,00€	
Jeunes agriculteurs du Lot		2500,00€		
Les amis du Souleilhou			200,00€	
Festicéou			200,00€	
ADMR			100,00€	
Total		<b>12 105,00</b>	<b>14 305,00</b>	

### Délibération n°24/2018 : Vote du Budget Camping 2018

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2018 camping qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	46 000	002	Résultat reporté	2 840.53
012	Charges de personnel	35 930	70	Produit des services	86 100
023	Virement à la section d'investis.	7 905	75	Autres prod. de gestion courante	900
65	Autres charges de gestion courante	5.53			
<b>Total</b>		<b>89 840.53</b>	<b>total</b>		<b>89 840.53</b>
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
001	Déficit reporté	45 506.22	021	Virement du Fonctionnement	7 905
21	Immobilisations corpo.	7 905	10	Excédent de Fonct. Capitalisé	45 506.22
<b>Total</b>		<b>53 411.22</b>	<b>total</b>		<b>53 411.22</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le budget primitif 2018 du camping ;
- Autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.



**Délibération n°25/2018 : Vote du Budget service de l'eau 2018**

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2018 service de l'eau qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	22 600	002	Résultat reporté	5 035.88
012	Charges de personnel	7 600	70	Produit des services	41 705
014	Atténuation de produits	5 200	75	Autres produits de gestion courante	800
022	Dépenses imprévues	640.88			
023	Virement à la section investissement	1 000			
042	Op. d'ordre de transfert entre section	8 490			
65	Autres charges de gestion courante	510			
67	Charges exceptionnelles	500			
68	Dotations aux amortis. et provisions	1000			
<b>Total</b>		<b>47 540.88</b>	<b>total</b>		<b>47 540.88</b>

  

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
020	Dépenses imprévues	2000.55	001	Résultat reporté	92 425.55
20	Immobilisations incorporelles	25 000	021	Virement de la section fonction.	1 000
21	Immobilisations corporelles	74 915	040	Op.d'ordre de transfert entre section	8 490
<b>Total</b>		<b>101 915.55</b>	<b>total</b>		<b>101 915.55</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le budget primitif 2018 du service de l'eau;
- Autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

**Délibération n°26/2018 : Vote du Budget Assainissement 2018**

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2018 Assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	27 800	002	Résultat reporté	171 057.24
012	Charges de personnel	17 700	70	Produit des services	47 030
014	Atténuation de produits	4 200	74	Subvention d'exploitation	7 500
022	Dépenses imprévues	2 800.24	75	Autres prod. de gestion courante	5
023	Virement à la section d'investis.	161 502			
042	Op.d'ordre transfert entre section	9 080			
65	Autres charges de gestion courante	1 010			
68	Dot. aux amortis et provisions	1 500			
<b>Total</b>		<b>225 592.24</b>	<b>total</b>		<b>225 592.24</b>

  

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
OP 10	Agrandissement Station	284 086.26	001	Résultat reporté	113 504.26
020	Dépenses imprévues		021	Virement du fonctionnement	161 502
21	Immobilisations corporelles		040	Op.d'ordre transfert entre section	9 080
<b>Total</b>		<b>284 086.26</b>	<b>total</b>		<b>284 086.26</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le budget primitif 2018 du service assainissement;
- Autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

**Délibération n°27/2018 : Vote du Budget Transports 2018**

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2018 du service transports qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	4 500.23	002	Résultat reporté	3 276.23
012	Charges de personnel	10 270	042	Op.ordre transfert entre section	904
022	Dépenses imprévues	1 000	74	Subvention d'exploitation	18 211
023	Virement à la section d'investi.	3 180			
042	Op.ordre transfert entre section	3 441			
<b>Total</b>		<b>22 391.23</b>	<b>total</b>		<b>22 391.23</b>

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
001	Déficit reporté	1 522.32	021	Virement du Fonctionnement	3 180
040	Op.ordre transfert entre section	904	10	Excédent de Fonct. Capitalisé	1 522.32
21	Autres Immo. corporelles	5 717	040	Op.d'ordre transfert entre section	3 441
<b>Total</b>		<b>8 143.32</b>	<b>total</b>		<b>8 143.32</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le budget primitif 2018 du service transports.
- Autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

#### **Délibération n°28/2018 : Vote du Budget Lotissement 2018**

M. le maire propose au conseil, au terme d'une présentation, d'approuver le budget primitif 2018 Lotissement qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	15 000	002	Résultat reporté	50 063.38
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 221	042	Op.d'ordre de transferts entre sections	15 005
65	Autres charges de gestion courante	50 068.38	70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	15 145
			77	Produits exceptionnels	13 076
<b>Total</b>		<b>93 289.38</b>	<b>total</b>		<b>93 289.38</b>

  

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
001	Solde d'exécution de la section inv.	50 063.17	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 221
040	Terrains aménagés	15 005	16	Emprunts et dettes	65 068.17
16	Emprunts et dettes assimilés	28 221			
<b>Total</b>		<b>93 289.17</b>	<b>total</b>		<b>93 289.17</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le budget primitif 2018 du lotissement.
- Autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

#### **Délibération n° 29/2018 : Camping- Modification de la délibération n°04/2018 du 01<sup>er</sup> février 2018- Modification d'un poste**

M. le maire rappelle que lors de la séance du 01<sup>er</sup> Février 2018, le conseil municipal avait décidé de créer 4 postes non permanents dans le cadre de la gestion en régie du camping municipal :

- un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour la période du 01/04/2018 au 30/09/2018 à raison de 35h hebdomadaires pour assurer la gestion du camping,
- **un poste d'adjoint d'animation territorial pour la période du 01/07/2018 au 30/09/2018 à raison de 35h pour assurer la gestion du camping en binôme avec le gestionnaire principal,**
- un poste d'adjoint d'animation territorial pour la période du 01/07/2018 au 02/09/2018 à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour assurer l'animation,
- un poste d'adjoint technique territorial pour la période du 01/07/2018 au 02/09/2018 à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires pour assurer l'entretien du camping.

M. le maire informe que pour des raisons pratiques d'organisation et de préparation du site, il convient de modifier le poste **d'adjoint d'animation territorial pour la période du 01/07/2018 au 30/09/2018** à raison de 35h de la façon suivante :

« Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial pour la période du **01/04/2018 au 30/09/2018 à raison de 17h30** pour assurer la gestion du camping en binôme avec le gestionnaire principal »

M. le maire propose donc à l'assemblée d'approuver ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De modifier le poste d'adjoint d'animation territoriale pour la période du 01/07/2018 au 30/09/2018 à raison de 35h/semaine **en un poste d'adjoint d'animation territoriale pour la période du 01/04/2018 au 30/09/2018 à raison de 17h30/semaine pour assurer la gestion du camping en binôme avec le gestionnaire principal.**
- D'autoriser Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

#### **Délibération n° 30/2018 : Tarifs 2018 Camping Municipal le Moulin Vieux**

Vu l'avis de la commission municipale du camping réunie le 22 mars 2018, proposant de réviser les tarifs du camping municipal pour la saison 2018,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les tarifs du camping pour la saison 2018, ainsi qu'il suit :

Tarifs en euro à la nuitée	Basse saison 29/04/17 au 01/07/17 Et 04/09/17 au 01/10/17	Haute saison 02/07/17 au 03/09/17
Emplacement Tente ou caravane ou camping-car	4.00	5.00
ADULTE	3.00	4.00
ENFANT de 2 à 12 ans	2.00	3.00
ENFANT de moins de 2 ans	gratuit	gratuit
Electricité 6A	3.00	3.00
Electricité 16A	4.00	4.00
Animal de compagnie	1.50	1.50
Garage mort	3.00	3.00
Taxe de séjour Par jour par personne de + de 12 ans	0.55	0.55

#### **LOCATION DE CHALETS BASSE SAISON** 28/04/2018 au 06/07/2018 et 03/09/2018 au 30/09/2018 *Uniquement (Draps non compris)*

Tarifs en euro	Semaine	Nuitée
CHALET 4 personnes	300€	45€
CHALET 6 personnes	380€	65€

#### **LOCATION DE CHALETS HAUTE SAISON** 07/07/2018 au 02/09/2018 *(Draps non compris)*

Tarifs en euro	Semaine	Nuitée possibilité de réservation uniquement à compter du 15/06
CHALET 4 personnes	500€	80€
CHALET 6 personnes	650€	100€

#### **LOCATION DE CHALETS HAUTE SAISON** 07/07/2018 au 02/09/2018 « hors convention CCAS EDF mais membre du groupement Energie » (-30% sur tarif tout public) *(Draps non compris)*

Tarifs en euro	Semaine
CHALET 4 personnes	350€
CHALET 6 personnes	455€

**Forfait location de draps (7 nuits) :**  
lit 1 personne 8€  
lit 2 personnes 10€

#### **Délibération n°31/2018 : SPIC Camping le Moulin Vieux- Avance de trésorerie**

M. le maire rappelle que le budget de la régie chargée de l'exploitation du camping le Moulin Vieux et du snack buvette est caractérisé par une autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour faire face aux dépenses de ce nouveau service dès le début de l'exercice 2018, il convient de prévoir une avance de trésorerie du budget général au budget annexe (opération non budgétaire).

Sur le fondement de l'article R2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant la nécessité de faire face à des dépenses avant même la perception de recettes,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement d'une avance du budget général au budget de la régie SPIC du Camping le Moulin Vieux pour un montant de **15 000€**,
- **De dire** que cette avance est remboursable avant le 31 décembre de l'année en cours.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

### **Délibération n°32/2018 : Camping- Renouvellement de l'accord cadre pour le partenariat avec la CCAS et du contrat d'allotement**

Monsieur le Maire rappelle que la convention de partenariat avec la CCAS EDF depuis 15 ans se termine au 30 juin 2018. Il a été proposé le renouvellement de ce partenariat pour une période de trois ans, mais pas tout à fait dans les mêmes conditions.

Jusqu'à présent, la CCAS versait annuellement une somme forfaitaire et prédéterminée, pour la réservation des 15 Habitations légères de loisirs (H.L.L) sur les neuf semaines d'été.

Le nouveau contrat comprend toujours la réservation des 15 H.L.L mais que sur huit semaines d'été.

La CCAS EDF a demandé que la commune fasse une nouvelle proposition financière.

La commission camping s'est donc réunie et a mené une réflexion, qui a abouti sur un montant de 350€ par semaine, par chalet 4 personnes et 450€ par semaine, par chalet 6 personnes, soit un montant total de 45 200€ TTC.

Cette proposition a été validée par la CCAS EDF avec cependant, une nouvelle condition.

La commune mettra toujours les 15 H.L.L à disposition de la CCAS EDF pour les huit semaines d'été. Les agents EDF effectueront leur réservation et en fonction de celles-ci, la CCAS EDF versera uniquement au prorata de l'occupation des H.L.L.

Ainsi, le montant de 45 200€ s'entend comme un montant maximum.

Néanmoins, la CCAS EDF suggère une deuxième option proposant que les agents appartenant au collège énergie puissent bénéficier à un tarif négocié des chalets restants.

La commune pourra également de son côté, louer directement les chalets, restés libres, au tarif tout public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement du contrat d'allotement avec la CCAS EDF pour une période de trois ans aux conditions énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

### **Délibération n° 33/2018 : Transfert comptable de biens du Budget Annexe au Budget Principal**

M. le maire rappelle que le minibus du transport scolaire a été renouvelé en décembre 2017. Par la délibération n°02/2018 du 01 février 2018, il a été décidé de mettre à la disposition des associations et des collectivités l'ancien bus citroën Jumper. Cette utilisation rentre dans le cadre du budget principal et plus du budget annexe du transport.

Il explique qu'il est donc nécessaire de transférer de l'inventaire du budget annexe transport à l'inventaire du Budget principal le minibus citroën Jumper.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- autorise le transfert de l'inventaire du budget annexe transport à l'inventaire du Budget principal le minibus citroën Jumper.
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

### **Délibération n°34/2018 : Projet de Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées**

M. le maire rappelle que la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la station de traitement des eaux usées a été confiée à la SOCAMA.

Cette dernière a présenté les grandes lignes de l'avant-projet relatif à la construction d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées du bourg de Saint-Germain-Du-Bel-Air, de type « filtres plantés de roseaux », d'une capacité de l'ordre de 560 EH, hors saison estivale.

Plusieurs implantations ont été présentées, proposant des ouvrages plus ou moins rapprochés de la première habitation et une optimisation des volumes de terrassement.

Les simulations du plan du financement et de l'impact sur le prix de l'eau mettent en évidence qu'il n'est pas envisageable pour la Collectivité de réaliser les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration sans subvention -

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande à Socama et au SYDED de mener les études nécessaires pour lancer la consultation des entreprises afin d'être en mesure de déposer un marché d'entreprise auprès de l'Agence de L'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental en Septembre 2018.

### **Délibération n°35/2018 : Communauté de Communes Quercy Bouriane- Révision des statuts**

Lors de sa séance du 31 janvier 2018, le Conseil communautaire a validé la modification de statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dont Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée.

Cette modification précise le libellé de la compétence GEMAPI afin que les statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane soient conformes à ceux du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine.

#### **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :**

En référence à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

L'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales stipule qu' « à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque

commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la révision des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane telle qu'adoptée par délibération n°2018-006, de la séance du 31 janvier 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

#### **Délibération n°36/2018 : SIVU DE LA VALLEE DU CEOU- modification des statuts**

M. le maire expose :

En regard de la délibération n°01/2018 qui a été prise le 1<sup>er</sup> février 2018 en vue de la création du SIVU de la Vallée du Céou et de l'approbation de ses statuts,

Considérant la volonté de la Commune d'Uzech-Les-Oules de quitter le RPI, acté par la délibération de son conseil municipal du 08 février 2018 ;

Il convient de modifier l'article 1 des statuts du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la Vallée du Céou de la façon suivante : « **La création du Syndicat Intercommunal à vocation unique « SIVU de la vallée du Céou » est autorisée. Il se compose des communes de Concores, Frayssinet, Montamel, Peyrilles, Saint Chamarand, Saint Germain du Bel Air. »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve la modification des statuts du S.I.V.U de la Vallée du Céou telle qu'elle lui est proposée.
- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.